

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2012,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Après avis du conseil municipal en commission le 19 mars 2013,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui présente les demandes de subventions des associations, **qui sont votées successivement**,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix POUR, 5 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2013 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-contre :

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2013.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS	2012	SUBVENTIONS Propositions 2013	BUDGET PRIMITIF Vote 2013
APURE		50 €	50 €
ARTS MARTIAUX VAUVRAY INCARVILLE		350 €	350 €
ASSOC. PRISONNIERS DE GUERRE		600 €	600 €
ASSOC LOUVIERS HAMELET BASKET CLUB INTERCOM		100 €	100 €
ASSOCIATION USEP VAUVRAY		350 €	350 €
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES		500 €	500 €
CLUB DES SENIORS		1 500 €	1 500 €
DANSE HARMONIE		100 €	100 €
ECOLE MATERNELLE "JEAN RECHER"		1 500 €	1 500 €
ECOLE PRIMAIRE "DES COTEAUX"		1 100 €	1 100 €
ECOLE PRIMAIRE "DES COTEAUX"		1 100 €	1 100 €
ECOLE PRIMAIRE "DES COTEAUX"		250 €	250 €
ENTENTE ASSOCIATIVE DU VAUVRAY		0 €	0 €
IMA		1 000 €	1 000 €
JUDO CLUB DU VAUVRAY		500 €	500 €
LIRE ET FAIRE LIRE		80 €	80 €
RCMV		2 800 €	2 800 €
SAINT PIERRE POUR TOUS		500 €	500 €
SOUVENIR FRANCAIS		50 €	50 €
TAROT DU VAUVRAY		0 €	0 €
TEMPS LIBRE		400 €	400 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE		1 000 €	1 000 €
MAIRIE DE VAL DE REUIL «ANIMAUX ERRANTS»		300 €	300 €
MAIRIE DE VAL DE REUIL «ASSISTANTES MATERNELLES»		150 €	150 €
DIVERS SUR DÉLIBÉRATIONS		2 020 €	2 020 €
ARTICLE 6574		16 300 €	16 300 €